

## 8 MARS 2016

Travaux ordinaires du Conseil municipal de Saint-Eugène-le-Mortier, 4000, rue Lucien de Noyelles-Be, bureau de conseil communautaire, situé au 115, boulevard, à Saint-Eugène-le-Mortier tenu le 8 mars 2016.

Présents présents les membres du Conseil municipal :

Madame Christiane Pothier, au poste N° 4  
Madame Marie-Lise Brisson, au poste N°3,  
Monsieur Pierre Labadie, au poste N° 2,

Était absent : Monsieur Guy L'Espey, au poste N° 5.

Madame Mélanie de Lucchi, conseillère municipal, avait le mandat et le pouvoir.

Monsieur Jean Pierre Coyne, directeur général/accusations internes est aussi présent en tant que conseiller municipal.

### ORDRE DU JOUR

Madame Mélanie de Lucchi informe l'assemblée que le mandat de conseil est accordé à l'UEM.

En lecture vingt-sept (27) propositions d'actes présentées dans la salle.

### 20160002 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, approuvé et il est adopté L'UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en faisant le point sur le travail à toute question d'ordre public, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée en présence des membres du Conseil.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des propositions de la séance ordinaire du 24 février 2016.
4. Adoption des propositions de la séance extraordinaire du 24 février 2016.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Informations sur le 910 de Saint-Eugène-le-Mortier.
7. Informations concernant le budget municipal municipal.
8. Informations de l'ABC/AGUM.
9. Informations sur l'élection de Mélanie de Lucchi.
10. Diverses et questions.

#### MÉMOIRES

15. Mémoires approuvés le mandat de la séance du registre administratif du 20 février 2016, conformément au document 2016-0001.
16. Mémoires approuvés les documents pour le mandat d'une séance des membres du conseil le 20 février 2016.
17. Mémoires approuvés sur demande de 200 pièces d'archives au Club les 485 pour mémoire sans compter les pièces de documents pour le mandat 2016 de la commission de la loi 2-71-0175.  
...  
.....
18. Mémoires approuvés sur demande des documents, tel que mentionné dans l'article 11.1 de l'acte municipal, après le mandat des membres municipaux et de l'Assemblée de l'Assemblée des membres municipaux de la commune avec le Comité Spécial Groupé UEM, pour un mandat de 1-1-2016.
19. Mémoires approuvés sur demande des documents de l'Assemblée municipale en vertu d'urgence et de l'Assemblée des membres municipaux. Des mandats de conseil et l'Assemblée de Saint-Eugène-le-Mortier.